N° 1559. — 8e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 18 Janvier 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Varin, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.
TÉLÉPHONE

CARNOT

Lorsqu'il y a trois mois M. Carnot vint à Lille, les réactionnaires affectèrent de lui prodiguer leurs éloges et leurs acclamations.

Alors que les républicains accueillaient, avec toute la déférence et toute la sympathie qu'il mérite, le Président de la République Française, et le saluaient des cris mille fois répétés de : Vive la République ! les cléricaux s'évertuaient à ne voir dans le chef de l'Etat français que la seule personnalité de M. Carnot.

Et les amis de la *Dépêche*, de la *Vraie France*, de la *Croix du Nord* opposaient aux vivats démocratiques des républicains, les cris plus personnels de : « Vive Carnot ! »

On se rappelle la visite du Président de la République à l'hôpital de la Charité. Les professeurs et étudiants des deux Facultés, — Faculté de l'Etat et Faculté catholique — étaient massés dans la salle d'entrée. Et quand le Président parut, un double cri retentit : celui de : Vive la République, poussé par les étudiants de l'Etat, et celui de : Vive Carnot, poussé par les élèves de la Faculté catholique.

C'était le beau temps des « ralliés ». C'était l'époque où les cléricaux, sous l'inspiration de Léon XIII, prétendaient faire acte d'adhésion aux institutions légales de la France.

Ils n'osaient pas encore, comme le firent ensuite les Scrive et les Roger, proférer le cri de : Vive la République ! Ce cri était écorché leurs larynx monarchistes. Ils acclamaient du moins le Président, accordant ainsi, avec leur jésuitisme habituel, les instructions de leur souverain pontife et les sentiments intimes de leurs consciences.

Aujourd'hui, tout est changé.

Les mêmes gens qui acclamaient avec ostentation M. Carnot, le couvrent de leurs injures et de leurs outrages.

Ces mêmes cléricaux qui s'affichaient les thuriféraires du Président de la République, dirigent contre lui les plus infâmes calomnies, et lui signifient qu'il n'a plus qu'à donner sa démission.

Que s'est-il donc passé?

M. Carnot a-t-il démérité aux yeux du pays ? N'est-il plus l'homme intègre et inattaquable, le citoyen dévoué et respecté, le président modèle, devant lequel la calomnie avait jusqu'ici reculé, et auquel les plus acharnés ennemis de la République eux-mêmes étaient obligés de rendre hommage ?

En aucune façon. Et les diffamateurs de M. Carnot daignent même reconnaître que le premier magistrat de la République est à l'abri de tout soupçon.

Mais un journal parisien, qui a fait quelquefois de bonnes campagnes, mais qui en a fait de pires — un journal qui a été alternativement, et avec la même fougueuse véhémence, boulangiste et antiboulangiste la *Lanterne*, a cru devoir entreprendre une campagne aussi haineuse qu'inepte contre le Président de la République ; et les cléricaux illiois et d'ailleurs ne se le sont pas fait dire deux fois. Les anciens carnotistes d'il y a trois mois, si démonstratifs et si bruyants dans la manifestation de leur sympathie présidentielle, ont embotté le pas du journal radical. Et les voilà tous lancés, avec une édifiante ardeur, à l'assaut de l'Elysée.

Le *Figaro*, l'organe officiel des ralliés, a salvi le premier. Puis l'*Autorité*, dont le rédacteur en chef député, M. Paul de Cassagnac, n'a pas l'air de se rappeler qu'il a émargé 65,000 fr. à la caisse de Panama. Puis le *Gaulois*, dont le directeur, M. Arthur Meyer, le confident de M. le comte de Paris, semble porter très allégrement le poids de la flétrissante accusation que M. Charles de Lesseps a formulée contre lui, en pleine audience du tribunal. Puis, bien entendu, aussi, l'anti-sémite et très cléricale *Libre Parole*.

Et à Lille, enfin, la *Dépêche*, renchérissant sur les attaques de ses confrères parisiens, et désireuse de se signaler par quelque haut fait dans cette abominable entreprise, a osé porter contre M. Carnot une odieuse accusation, dont les feuilles réactionnaires de Paris n'ont pas manqué de s'emparer, et dont une note officielle que nous avons reproduite hier a fait bonne et éclatante justice.

Nous ne savons à quels mobiles obéit la *Lanterne* en essayant de déconsidérer ainsi le digne citoyen qui préside aux destinées de la République, et dont au milieu de nos querelles et de nos discordes, nous avions eu jusqu'ici le patriotisme de respecter le nom et l'autorité.

Certains journaux racontent, et nous mentionnons ce bruit sans vouloir y ajouter foi, que M. Floquet, dont les relations avec la *Lanterne* sont connues, ne serait pas étranger à cette coupable polémique.

Nous avons en pop haute estime le caractère de l'ancien président de la Chambre pour supposer un instant qu'il puisse s'associer, même par une approbation tacite, à une entreprise aussi funeste à la République et à la France elle-même.

Et nous sommes convaincus qu'il tiendra à désavouer les amis compromettants qui prétendent venger les injustices dont il a pu être l'objet, et qui ne font que le desservir gravement aux yeux des meilleurs républicains.

Mais les réactionnaires, eux, nous savons bien ce qu'ils cherchent et ce qu'ils visent.

Nous connaissons leurs pensées de derrière la tête, et nous retrouvons là, dans toute son évidente netteté, le complot monarchiste et clérical que nous avons déjà dénoncé.

Ces ralliés d'hier, ces néo républicains qu'on nous demandait d'accueillir à bras ouverts, ont résolument jeté le masque. Ils n'en sont plus à moraliser la République, comme ils proclamaient d'abord. Ils ne parlent plus de remplacer des ministres et des députés corrompus, par des ministres et des députés honnêtes.

Ils veulent bel et bien détruire la République, et lui substituer un régime qu'ils ne définissent pas bien encore, orléaniste ou impérialiste, dictatorial ou consulaire, mais un régime où sombreraient toutes nos libertés et toutes nos conquêtes démocratiques.

Le *Figaro*, dans le même numéro où il sommait M. Carnot de donner sa démission, ne publiait-il pas un article intitulé : « Si l'on restaurait la monarchie », dans lequel l'auteur démontrait la nécessité de rétablir, non seulement la monarchie elle-même, mais le régime du Deux-Décembre avec un embellissement : la suppression du suffrage universel ?

Ils savent pourtant bien, les meneurs de cette factieuse campagne, que M. Carnot est au-dessus de toutes leurs attaques, de toutes leurs insinuations calomnieuses, de toutes leurs perfides restrictions.

Ils savent que le reproche qu'ils lui adressent d'avoir contre-signé, comme ministre des finances, en même temps d'ailleurs que M. Sarrien, comme ministre de l'intérieur, le projet présenté par M. Baïhaut en faveur de la Cie de Panama, est aussi vain que perfide et méprisable.

Et l'un des écrivains les plus qualifiés de la presse monarchiste, M. J. Cornély, commentant l'information diffamatoire de la *Dépêche*, faisait justement observer « qu'entre collègues de ministère, on n'a » pas l'habitude de se considérer mutuellement comme des canailles, et qu'on » ne se dénonce pas les signatures de complaisance ; qu'un ministre des finances » n'a pas l'habitude d'éplucher un projet » de loi regardant spécialement son collègue des travaux publics, qu'il le signe » de confiance sans même se permettre » des vérifications injurieuses. »

Mais qu'importent aux diffamateurs, qu'importent aux conjurés antirépublicains ces éclatantes constatations, qui sont l'évidence même ?

Ils croient l'occasion propice de renverser la République, et ils poursuivent leur campagne *per fas et nefas*, sans bonne foi et sans scrupules, sans s'arrêter au choix des moyens, et sans s'inquiéter si ce n'est pas la France elle-même qu'ils atteignent et qu'ils affaiblissent, en déshonorant son premier magistrat aux yeux de l'Europe et du monde.

Est-ce que nous nous tolérerons longtemps encore ce criminel complot ?

Est-ce que nous n'allons pas enfin nous défendre et défendre la République si audacieusement menacée ?

Le gouvernement a certes une œuvre de justice, de lumière et de moralité à accomplir. Mais il a aussi un devoir de défense républicaine à remplir. Nous espérons que pour celui-là non plus, la virilité et l'énergie ne lui feront pas défaut.

Georges ROBERT.

L'HOSPITAL'TÉ DE NUIT

Les chauffoirs publics à Lille

On s'occupe beaucoup en ce moment d'œuvres philantropiques.

Les maux nombreux dont souffre la classe pauvre nous apparaissent sous un jour beaucoup plus saisissant qu'ils n'apparaissaient à la génération précédente.

On se rend mieux compte à notre époque, de l'intensité du mal.

Les plaies sociales sont l'objet des études constantes des écrivains, des moralistes et des philosophes.

On comprend davantage l'horreur du mot « misère » parce qu'on en conçoit mieux les détails et l'étendue.

Naturellement, on cherche à apporter un remède à cet état de choses.

On oppose des moyens pratiques à l'envahissement du mal.

On imagine des refuges de nuit, des cantines scolaires, des chauffoirs publics, etc.

C'est assurément là un premier pas dans la voie des améliorations.

***

Tout le monde sait ce qu'est, ou doit être, un chauffoir public.

Le mot explique la chose.

A trois heures du matin, nous sommes allés visiter le chauffoir public de la rue Saint-Sauveur à Lille.

Rien ne peut donner une idée de ce spectacle étrange.

Dans une salle assez vaste, au centre de laquelle se trouve un poêle chauffé au rouge, des hommes sont étendus sur le sol, serrés les uns contre les autres, dans des positions bizarres ; les uns les genoux au menton, les autres allongés sur le dos, sur le côté, sur le ventre, cherchant à profiter dans la mesure du possible, de la chaleur qui se dégage du corps du dormeur le plus proche.

Plus près du poêle, quelques-uns sont debout, les pieds suffisamment espacés pour laisser place dans l'écartement de ce compas, aux jambes du camarade allongé sur le dalle.

Par ci, par-là, des bruits de ronflement. Il y en a qui dorment. Ceux-là sont les heureux.

Ils oublient.

Mais la grande majorité des hôtes nocturnes du chauffoir n'osent pas fermer l'œil.

Ils ont suspendu aux saillies des murailles, leur veste, leur gilet et quelquefois leur chemise.

On voit du linge mouillé qui sèche.

Plusieurs, parmi ces terrassés de la vie ont essayé de laver leur chemise à l'eau du ruisseau qui coule dans la rue.

Ils attendent silencieusement le résultat de cette lente évaporation et par une méfiance bien explicable dans un pareil milieu, il arrive souvent du coin de l'œil, le vêtement suspendu.

Ils ne se connaissent pas.

La misère les a réunis pour quelques heures Ils sont là, groupés, entassés pêle-mêle, dans une même salle, et chose étrange, pas un ne se dévisage entre eux comme des diables.

Chacun a le respect du sommeil de celui qui peut dormir.

Il y a là une cohue de haillons. Et qui sait la souffrance dissimulée sous ce fouillis de loques qui, à huit heures du matin, va se trouver rejeter brusquement sur le pavé de la rue.

Car le chauffoir public chasse ses hôtes d'une nuit à 8 heures du matin.

Ils sont bien là quelquefois appartenant à toutes les classes de la société, dormant, sommeillant ou veillant cote à côte, épaves que le vent de misère a réunis en un taudis et qui demain, au lever du soleil, s'en iront par les rues, chacun de son côté, avec l'espoir de trouver un morceau de pain dans la journée et un gîte plus hospitalier que le chauffoir public quand reviendra la nuit.

Il se dégage de cette agglomération humaine, des effluves au parfum pénétrant.... mais sans aucune suavité.

Il s'exhale de cet entassement de choses vivantes et grouillantes des relents bizarres.

Il y a là, dans cette salle mal éclairée, un groupement étrange. Ce réceptacle hospitalier cache un de ces coins mystérieux où vont s'asseoir à certaines heures les débris humains d'une société sur laquelle souffle en tous temps une bise de tempêtes.

Ce sont là les vaincus de la vie, ceux que le tourbillon a emporté dans son remous qui viennent s'échouer-là, avec un ventre creux hurlant les mélopées de la faim, avec le froid aux moëlles et la tristesse infinie des misères noires sans lendemain d'aurore.

***

Et pourtant, les chauffoirs publics rèalisent l'idéal de la société, constituent un progrès incontestable, affirment une manifestation philantropique indéniable. Avant leur existence, on trouvait souvent, pendant le cours des hivers rigoureux, des gens morts de froid dans les rues.

Depuis plusieurs années déjà, c'est-à-dire depuis l'époque où les *chauffoirs* ont été installés, on n'a pas eu d'accidents de ce genre à déplorer.

Ce n'est pas le dernier mot du confortable que l'installation de ces asiles hospitaliers, mais il faut reconnaître que dans leur simplicité, ils rendent aux malheureux de grands services.

La promiscuité devient un défaut pour l'homme qui a pour but de dormir.

Mieux vaut se chauffer à côté d'un vagabond que de geler sur le trottoir des rues dans la société d'un homme de bonne compagnie.

Du reste le chauffoir public a des imperfections voulues.

Ce n'est point un asile de nuit et ceux qui s'y refugient appartiennent à trois catégories très distinctes :

1° Les gens surpris par le froid, très loin de leur domicile et n'ayant aucune chance de trouver sur leur route un cabaret consentant à les accueillir.

2° Ceux qui pour une raison quelconque sont dans l'impossibilité de rentrer chez eux.

3° Les vagabonds sans état-civil et n'ont pas de procédure à la police pour solliciter un billet de logement.

L'asile de nuit est accueillant, mais il exige qu'on montre parte blanche c'est-à-dire qu'on justifie de son identité.

Le chauffoir ne demande rien en échange de son hospitalité gratuite.

Ouvert à tous, il reçoit tout le monde sans questions indiscrètes.

Inutile de se faire connaître.

Le gardien ouvre la porte ; l'homme va s'asseoir ou se coucher dans un endroit quelconque de la salle.

Il est à l'abri du vent, de la pluie ou de la neige.

Quand viendra le jour, il partira comme il est venu, emportant avec lui le mystère de son identité.

A ce point de vue, le chauffoir est une chose profondément philantropique. Le Jean Valjean des *Misérables* y aurait trouvé l'abri que les aubergistes lui refusaient, même au paysan, sur la vue de son passe-port jaune.

Est-ce à dire que ce soit le dernier mot de l'hospital'té admin strative offerte aux malheureux sans domicile? Assurément non.

L'institution des chauffoirs publics qui justifie et largement sa raison d'être, n'empêche pas l'installation d'asiles de nuit d'un ordre plus relevé. Nous nous occuperons de ces derniers dans un autre article.

Pour l'instant, il existe à Lille, cinq chauffoirs publics qui rendent à la population indigente et à la population passagère, de grands services.

Ces chauffoirs sont situés :

Rue du Gué, rue Saint-Sauveur, rue de Bouvines, porte de Canteleu, et rue d'Arcole, à l'établissement du gar de Wazemmes.

Il y a actuellement dans le chef-lieu du Nord qu'un seul asile de nuit, installé à la cité phalanstérique. Mais d'autres sont en ce moment l'objet des préoccupations de la municipalité lilloise et nous savons que M. le maire, en attendant que l'initiative privée ait répondu à l'appel de l'administration, a demandé au Bureau de bienfaisance d'agrandir l'asile installé par ses soins.

Nous continuerons du reste tous ces jours ci, notre étude sur les côtés divers de l'hospitalité de nuit à Lille.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC

LE MÉMORIAL DE ST-BRÉLADE

(suite)

M. Denis vient de connaissor la partie de son travail qu'il a intitulé : *La défaite et les trahisons*. Après des élections législatives, les élections municipales de Paris avaient achevé la débâcle. Toute les tours de scrutin, les boucleurs du parti dit révisionniste eurent l'idée d'aller sommer le général de revenir, non plus cette fois pour se mettre à la tête d'une insurrection, mais pour se livrer à la Haute-Cour.

Ceux qui avaient cette ingénieuse et belle pensée, supposaient, non sans quelque apparence de raison, que, si le général revenait purger sa culotte, il s'en sauverait, quand il serait à l'île Nocon ou à Guyane, une vive émotion, qui, se changerait en grande pitié, dont bénéficieraient ceux qui pendant pour ses amis, qui se prétendraient ses vengeurs, et qui se feraient une grande popularité dans les agitations provoquées par la compassion, sans qu'ils fussent embarrassés par la présence de la victime.

C'était un projet presqu'aussi beau que celui des *Cris au contre*. — A un mois. (Protestations aux bancs boulangistes).

M. Ribot, président du conseil. — Le gouvernement est sur le rôle de la Chambre.

M. Déroulède. — L'inte pellation de notre collègue ne vaut pas seulement le rôle de la police, mais aussi les cris de : « A bas la patrie ! A bas la France ! » qui sont poussés dans les réunions par des misérables.

La Chambre doit manifester sa réprobation ; c'est pourquoi la discussion immédiate s'impose.

Nouveaux cris : A un mois !

Le renvoi à un mois est voté.

L'EXPULSION DES NIHILISTES

Question de M. Lavy

M. Casimir Périer — M. Lavy a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur, au sujet de la récente arrestation de socialistes polonais. (Bruit)

M. Lavy. — Le 7 janvier, cinq socialistes polonais étaient arrêtés. (Cris : à un mois.)

Je demande à M. le ministre de l'intérieur, pourquoi il abandonne le droit d'asile en France, pourquoi il n'a pas respecté l'hospitalité française.

M. Dupuy-Dutemps. — Bien.

M. Lavy. — Beaucoup d'étrangers viennent en France.

M. Jourdan. — Beaucoup trop. (Applaudissements.)

M. Lavy. — Il y a aussi des français qui travaillent à l'étranger.

M. Déroulède. — Pas trois mille contre un million d'étrangers résidant en France. (Applaudissements.)

M. Lavy. — J'ai reçu d'un socialiste polonais une lettre me disant que ses amis qui ont été expulsés sont des démocrates qui travaillent à l'amélioration pacifique de la classe ouvrière. (Exclamations ironiques à droite.)

Le gouvernement, enfin, on l'a dit, a-t-il voulu, en procédant à leur arrestation, trouver dans leurs paquets des documents prouvant les compromettre dans leur pays, et en a-t-il livré une copie

Réponse de M. Ribot

M. Ribot, président du conseil. — Depuis l'affaire des bombes, qui remonte à trois ans, la préfecture de police ne cesse de rechercher les individus qui pouvaient les porter dangereux.

L'arrêté d'expulsion a été pris par mon prédécesseur.

M. Chiseret. — Avec le concours d'agents russes.

M. Ribot. — Non, d'agents français.

Admettre la France, tolérer que des étrangers n'aucune sorte se livrent à des intrigues.

M. Déroulède. — Pas même Cornélius Herz, (Bruit à gauche).

M. Ribot. — Et jamais le gouvernement n'hésitera à faire les expulsions nécessaires. (Applaudissements).

Les papiers saisis ont été d'ailleurs restitués aux intéressés (Très bien, très bien !)

M. Lavy proud acte de la réponse du ministre sur la restitution des papiers.

M. Jourdan. — Je demande à transformer la question de M. Lavy en interpellation.

Cris. — A un mois.

Le renvoi à un mois est prononcé par 304 voix contre 54.

L'émission des billets de banque

M. Antonin Dubost dépose au nom de la commission de la Banque de France, son rapport concluant à l'adoption du projet, autorisant l'émission de cinq cents millions de nouveaux billets.

La Chambre, par 318 voix contre 178, décide la lecture immédiate du rapport.

La discussion du projet, sur la demande de M. Hély d'Oissel, appuyée par M. Tirard, est mise en tête de l'ordre du jour ce soir.

CORNÉLIUS HERZ ET ARTON

Question de M. Millevoye

M. C. Périer. — M. Millevoye a la parole pour adresser une question à M. le Ministre de la justice.

M. Millevoye. — Trois hommes ont eu une responsabilité incontestée dans l'affaire du Panama. (Bruit prolongé)

M. Baudry-d'Asson (s'adressant à la gauche). — Ce mot « Panama » blesse vos oreilles.

M. Millevoye. — L'un de ces hommes est mort, le baron de Reinach ; les deux autres, Cornélius Herz et Arton, sont vivants ; ils ont pris la fuite, se désignent d'eux-mêmes à la justice.

Je viens vous demander, M. le garde des sceaux si ces hommes ont été compris dans les poursuites, ou quand ils le seront.

En ce qui concerne Cornélius Herz, le savant disparaît le malfaiteur survit.

On a dit que cet homme avait rendu des services, en 1870. Allemand, il a revêtu un uniforme pour mieux trahir.

C'est un traître! Eh bien qu'avez-vous fait, M. le garde des sceaux, contre ce traître?

Réponse de M. Bourgeois

M. Bourgeois, garde des sceaux. — Ma réponse sera courte et claire. Je ne veux pas m'associer à des accusations contre les hommes que la justice n'a pas encore condamnés.

En ce qui concerne Arton, il y a mandat d'arrêt pour, abus de confiance et banqueroute frauduleuse, et des instructions ont été envoyées à non agents à l'étranger.

En ce qui concerne Cornélius Herz, dès le 7 janvier, j'ai saisi le conseil de la Légion d'honneur des accusations qui pèsent sur lui et l'examen est commencé.

Maintenant, en ce qui touche l'instruction, Herz a été l'objet de deux citations, l'une à Paris, l'autre à Londres. Ces citations ne l'ont pas touché, elles ont été transformées en inculpation en mais même. (Très bien, très bien).

L'incident est clos.

La marine marchande

La Chambre revient alors publiquement à la loi sur la marine marchande, article 6.

MM Sibille et de Mahy, afin de protéger les constructeurs français, déposent un amendement tendant à n'accorder aucune prime aux navires battant pavillon français, mais construits à l'étranger.

M. Charles Graux rapporteur le combat.

Pour que la construction soit prospère, il faut d'abord avoir une navigation florissante, et pour cela il faut laisser la 1/2 prime que demande la commission 55 cent. par tonneau. Quand le navire aura été construit en France, la prime sera double.

Les armateurs quoique patriotes ont souvent un besoin immédiat de navires, il faut bien qu'ils s'adressent là où il y en a sûrement.

Les grandes sociétés permettent combattre les conditions de la commission et dépendent que sur trois ont déclaré qu'elles se rallieraient au projet.

Enlever de la loi la demi-prime c'est ne détruire tout le bon effet. (Très bien sur de vives bancs).

M. de Mahy combat la demi-prime qui est, dit-il un encouragement à la fabrication anglaise. Il constate que depuis 7 ans, la Hâvre n'a pas construit un seul navire sur les chantiers français.

M. Siegfried examine les avantages de la modification à la loi de 1889. « C'est une erreur de croire que la prime d'armement du navire construit à l'étranger est un encouragement pour la construction étrangère. Et-ce que lorsque vous encouragez les filatures vous leur demandez et leurs machines sont construites ou non à l'étranger? Le ministère du commerce établit que, outre la construction, il y a l'armement et qu'il est fort peu sacrifier ce dernier sous prétexte de ne pas encourager la construction étrangère.

M. Médéline combat la demi prime qui est défendue énergiquement par M. Raynal.

L'Amiral Rieunier déclare qu'il faut voter la loi intégralement.

Après échange d'observations entre MM. de Mahy et Raynal, la Chambre adopte par 282 voix contre 106 l'amendement de Mahy, en supprimant totalement les primes pour les navires contruits à l'étranger.

La séance est levée.

LE PANAMA

LE RAPPORT DE M. FLORY

Le *Figaro* a publié hier matin de longs extraits du rapport adressé à M. Prinet par M. l'expert Flory.

M. Flory conclut en ces termes :

Les entrepreneurs

RÉCAPITULATION DES SOMMES REÇUES PAR LES ENTREPRENEURS ET DES EXCÉDENTS QU'ILS NÉFICIES CONSTATÉS.

D'après l'examen fait par M. Flory de tous les travaux exécutés à Panama, les sommes reçues par les entrepreneurs de la Compagnie se sont élevées aux chiffres totaux suivants :

Travaux proprement dits.	278.320.206 46
Accessoires.	144.762.257 46
Matériel et bâtiments. . .	19.557.500 60
Fr.	462.620.064 92

Des constatations opérées par le dépouillement des livres et pièces de comptabilité des principales entreprises, dont le siège était en France, et de leur rapprochement avec celui de la compagnie de Panama, il ressort qu'une partie des sommes encaissées par ces entrepreneurs est restée entre leurs mains, soit comme bénéfices, soit à tout autre titre.

Il est assez curieux de rapprocher de ces chiffres de M. Flory la déclaration que faisait hier M. Charles de Lesseps devant la cour d'appel.

« M. Eiffel a toujours été 25 p. 0/0 le plus grande exécutifs, » dit-il à la Cour M. Ch. de Lesseps, il a tenu ses engagements et je dois dire qu'il n'y a pas dans l'histoire de Panama, l'exemple d'une entreprise ayant donné des résultats plus poussés fr. »

La récapitulation de ces excédents de recettes sur les dépenses des entrepreneurs s'établit, dit le rapport, de la manière suivante, pour les grandes entreprises :

L'Américain Contracting and Dredging Cy a reçu pour travaux et immobilisations, une somme de 60.300.000 fr. 00. Les dépenses effectuées n'ayant pas été à notre disposition, nous n'avons pu constater les excédents de recettes, qui ne paraissent toutefois pouvoir être évalués au-dessous de la somme de 10.800.000 francs qu'elle a reçue à titre d'indemnité incompétement indiquée.

Entreprise Jacob. — 16.000.864 fr. 45, pour travaux et accessoires ; et 22.300 fr. d'immobilisation, portent à 16 millions 300.164 fr. 45 cent. la somme touchée par cette entreprise aux caisses de la Compagnie. C'est incomplet et irrégulier de la comptabilité et des pièces mises à notre disposition ne constatent les excédents de recettes, que nous paraissent toutefois pouvoir être évalués au-dessous de la somme de 10.800.000 francs qu'elle a reçue à titre d'indemnité incompétement indiquée.

Entreprise Jacob. — 16.000.864 fr. 45, pour travaux et accessoires ; et 22.300 fr. d'immobilisation, portent à 16 millions 300.164 fr. 45 cent. la somme touchée par cette entreprise aux caisses de la Compagnie. C'est incomplet et irrégulier de la comptabilité et des pièces mises à notre disposition ne constatent les excédents de recettes, que nous paraissent toutefois pouvoir être évalués au-dessous de la somme de 10.800.000 francs qu'elle a reçue à titre d'indemnité incompétement indiquée.

Entreprise Eiffel. — 16.000.864 fr. 45, pour travaux et accessoires ; et 22.300 fr. d'immobilisation, portent à 16 millions 300.164 fr. 45 cent. la somme touchée par cette entreprise aux caisses de la Compagnie. C'est incomplet et irrégulier de la comptabilité et des pièces mises à notre disposition ne constatent les excédents de recettes, que nous paraissent toutefois pouvoir être évalués au-dessous de la somme de 10.800.000 francs qu'elle a reçue à titre d'indemnité incompétement indiquée.

Entreprise Vignier, Barbaud, Blanzat et Cie — Les sommes perçues, par cette entreprise, pour travaux et immobilisations, se montent à 35.396.810 fr. 63 cent. Les comptables de cette entreprise ont fait ressortir, au lieu d'un bénéfice, une perte de 6.142.355 fr. 45 ; mais leur état ne tient pas compte des allocations de Bons du Trésor, de Fonds de Dépôts et Comptes-Courants (qui avait donc son compte d'administration deux administrateurs de la Compagnie du Panama, Boulanger et Mallet, mesure profit).

Société de travaux publics et de constructions. — Les travaux de cette société ont été commencés pour 12.880.445 fr. 70 c. et ses immobilisations se sont élevées à 2.012.000 fr. 00. Total des sommes perçues : 76.211.022 fr. 94 ; sur lesquels la société a réalisé 20.782.865 fr. 14 d'excédents. Ces excédents ont, pour une notable partie, été versés à la société de Dépôts et Comptes Courants et, indirectement, aux frais d'administration de cette société qui étaient également administrés par MM. les Liquidateurs de la Compagnie de Panama.

Entreprises Arnoux, Sonderreyer et Cie, de Bunau-Varilla. — Les sommes perçues, pour travaux et immobilisations, par l'entreprise Arnoux et Sonderreyer, aussi bien que par la Société Cuthill de Lange, Watson et Van Hattum, au temps de sa fusion avec MM. Bunau-Varilla, se sont élevées à 50.836.341 fr. 20 m. L'excédent de recettes constaté au profit des entrepreneurs est de 11.427.361 fr. 19 c. 1/2 ; il se répartit, en faveur des successeurs de Bunau-Varilla, Boulanger et Cie, des prédécesseurs d'Arnoux, partie, pour, lesquels se trouve l'un des principaux agents financiers de la Compagnie de Panama.

Entreprise Boussiron, Zédelius et Cie. — Pour travaux et immobilisations, cette entreprise a reçu 27.627.866 fr. 37 c. sur lesquels elle a bénéficié de 16.519.324 fr. 80 c. En déduire des sommes de la

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 18 janvier 1893

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

Le nouvel hôpital de Roubaix

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local, notamment un projet de loi approuvant l'engagement pris par la ville de Roubaix aux termes d'une délibération municipale du 1er avril 1892, de verser pendant trente ans à l'administration des hospices une annuité de 11,271 francs pour la reconstitution d'un capital de 300,000 francs affecté par ladite administration, en vue de la construction du nouvel hôpital.